

Bachelier : instituteur primaire

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE	Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : edu-braine@helha.be
HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS	Tél : +32 (0) 65 40 41 48	Fax : +32 (0) 65 40 41 52	Mail : edu-mons@helha.be
HELHa Gosselies Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSELIES	Tél : +32 (0) 71 35 29 34	Fax : +32 (0) 71 35 41 28	Mail : edu-gosselies@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT	Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : edu-leuze@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 68 Stages pédagogiques 3			
Code	PEIM3B68PP	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	18 C	Volume horaire	300 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Braine-le-Comte Nathalie MICHIELS (nathalie.michiels@helha.be) HELHa Campus Mons Geoffrey LENOIR (geoffrey.lenoir@helha.be) HELHa Gosselies Virginie CRAPS (virginie.craps@helha.be) Carine LEPORCQ (carine.leporcq@helha.be) HELHa Leuze-en-Hainaut Christian WATTHEZ (christian.watthez@helha.be)		
Coefficient de pondération	180		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement s'inscrit dans le développement de la dimension didactique, méthodologique et docimologique des ressources étudiées. Sa finalité est de permettre à l'étudiant de s'approprier des concepts (savoirs), mettre en oeuvre des démarches (savoir-faire) et se constituer une identité professionnelle (savoir-être).

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **Communiquer de manière adéquate dans la langue d'enseignement dans les divers contextes liés à la profession**
- 1.1 Maîtriser la langue orale et écrite, tant du point de vue normatif que discursif
 - 1.2 Utiliser la complémentarité du langage verbal et du non verbal
 - 1.3 Adapter ses interventions orales et/ou écrites aux différentes situations
- Compétence 2 **Respecter un cadre déontologique et adopter une démarche éthique dans une perspective démocratique et de responsabilité**
- 2.1 Mesurer les enjeux éthiques liés à la pratique professionnelle
 - 2.2 Mettre en oeuvre les textes légaux et documents de référence
 - 2.3 S'inscrire dans le cadre déontologique de la profession
 - 2.4 Mettre en place des pratiques démocratiques de citoyenneté
 - 2.5 Collaborer à la réalisation d'actions de partenariat engagées entre l'établissement et son environnement économique, social et culturel

- Compétence 3 **Travailler en équipes, entretenir des relations de partenariat avec les familles, les institutions et, de manière plus large, agir comme acteur social et culturel au sein de la société**
- 3.1 Se montrer conscient des valeurs multiples qui traversent l'école ainsi que des enjeux anthropologiques sociaux et éthiques
 - 3.2 S'impliquer en professionnel capable d'analyser et de dépasser ses réactions spontanées, ses préjugés, ses émotions
 - 3.3 Mettre en œuvre en équipe des projets et des dispositifs pédagogiques
- Compétence 4 **Entretenir un rapport critique et autonome avec le savoir scientifique et oser innover**
- 4.1 Adopter une attitude de recherche et de curiosité intellectuelle
 - 4.2 Participer à des groupes ou des réseaux de recherche pour enrichir sa pratique traditionnelle
 - 4.3 Mettre en question ses connaissances et ses pratiques
 - 4.4 Actualiser ses connaissances et ajuster, voire transformer ses pratiques
 - 4.5 Apprécier la qualité des documents pédagogiques (manuels scolaires et livres du professeur associés, ressources documentaires, logiciels d'enseignement...)
- Compétence 5 **Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement**
- 5.1 Entretenir une culture générale importante afin d'éveiller les élèves au monde
 - 5.2 S'approprier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs disciplinaires et psychopédagogiques
 - 5.3 Mettre en œuvre des dispositifs didactiques dans les différentes disciplines enseignées
 - 5.4 Établir des liens entre les différents savoirs (en ce compris Décrets, socles de compétences, programmes) pour construire une action réfléchie
- Compétence 6 **Concevoir, conduire, réguler et évaluer des situations d'apprentissage qui visent le développement de chaque élève dans toutes ses dimensions**
- 6.1 Planifier l'action pédagogique en articulant les compétences, les besoins des élèves et les moyens didactiques
 - 6.2 Choisir des approches didactiques variées, pluridisciplinaires et appropriées au développement des compétences visées dans le programme de formation
 - 6.3 Créer des conditions d'apprentissage pour que chaque élève s'engage dans des tâches et des projets signifiants
 - 6.4 Mobiliser l'ensemble des savoirs méthodologiques, pédagogiques et psychologiques dans la conduite de toute activité d'enseignement-apprentissage
 - 6.5 Repérer les forces et les difficultés de l'élève pour adapter l'enseignement et favoriser la progression des apprentissages
 - 6.6 Concevoir des dispositifs d'évaluation pertinents, variés et adaptés aux différents moments de l'apprentissage
- Compétence 7 **Créer et développer un environnement propre à stimuler les interactions sociales et le partage d'expériences communes, où chacun se sent accepté**
- 7.1 Gérer la classe de manière stimulante, structurante et sécurisante
 - 7.2 Promouvoir le dialogue et la négociation pour instaurer dans la classe un climat de confiance favorable aux apprentissages
 - 7.3 Faire participer les élèves comme groupe et comme individus à l'établissement des normes de fonctionnement de la classe
 - 7.4 Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves

Acquis d'apprentissage visés

En fin de formation, dans le cadre de sa pratique professionnelle, l'étudiant sera capable de démontrer un niveau d'acquisition satisfaisant pour l'ensemble des 7 compétences professionnelles prescrites.

- **C.1.** Selon les situations professionnelles rencontrées, l'étudiant sera capable d'utiliser un langage oral et/ou écrit et/ou non verbal adapté (niveau de langue, orthographe, syntaxe, structure, prononciation, gestuelle, mimique, regard...).
- **C.2.** En situation professionnelle, l'étudiant sera capable d'adopter une attitude d'enseignant responsable (règles de savoir vivre : ponctualité, tenue vestimentaire, respect des engagements, implication personnelle dans les différentes tâches du futur enseignant (dans l'école ou en partenariat avec l'extérieur), actions citoyennes, juste distance vis-à-vis des partenaires de la formation...). Il sera également capable d'agir déontologiquement en conformité avec les textes légaux (décrets, circulaires, projets pédagogiques...) et d'utiliser les documents de références avec cohérence (les Socles de compétences, le Programme en vigueur, les manuels...).
- **C.3.** Dans les situations professionnelles, l'étudiant sera capable de travailler en équipe (collaborations avec

le maître de stage au sein de la classe, avec l'équipe dans le cadre de projets d'école, avec les familles selon les partenariats existants...) dans le contexte culturel et social dans lequel se trouve l'école.

- **C.4.** Dans toutes les situations professionnelles rencontrées, l'étudiant témoignera d'une attitude critique de recherche et de curiosité intellectuelle (diversification, pertinence, qualité des ressources, questionnement et réajustement de ses propres savoirs et pratiques, implication dans des groupes de réflexions : concertations, journées pédagogiques...).
- **C.5.** Dans les situations professionnelles, l'étudiant sera capable d'intégrer et de mettre en oeuvre les démarches et contenus vus dans la formation afin de construire une action cohérente.
- **C.6.** En situation professionnelle, l'étudiant sera capable de concevoir des situations d'apprentissage (planifier l'action pédagogique, choisir des approches didactiques variées et les transférer), de conduire et réguler l'action pédagogique (créer des conditions d'apprentissage optimales, conduire toute activité en mobilisant l'ensemble des savoirs appris, différencier les apprentissages selon les forces et les difficultés des enfants) ainsi que de l'évaluer au moyen de dispositifs pertinents, variés et adaptés.
- **C.7.** En situation de pratique professionnelle, l'étudiant sera capable de gérer le relationnel (gestion de groupe, climat de confiance, participation des élèves, développement de la confiance en soi...).

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : PEIM2B35PP

Corequis pour cette UE : PEIM3B67PP

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEIM3B68PPA Stages pédagogiques 300 h / 18 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 180 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEIM3B68PPA Stages pédagogiques 180

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Cette activité d'apprentissage ne pouvant faire l'objet d'une remédiation et d'une seconde évaluation, la note de la 1ère session est reportée d'office en 2ème session, quand bien même elle est inférieure à 50%.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

Bachelier : instituteur primaire

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
 Tél : +32 (0) 65 40 41 48 Fax : +32 (0) 65 40 41 52 Mail : edu-mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Stages pédagogiques			
Code	14_PEIM3B68PPA	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	18 C	Volume horaire	300 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Geoffrey LENOIR (geoffrey.lenoir@helha.be)		
Coefficient de pondération		180	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement s'inscrit dans le développement des dimensions didactique, méthodologique et docimologique des ressources étudiées. Sa finalité est de permettre à l'étudiant de s'approprier des concepts (savoirs), mettre en oeuvre des démarches (savoir-faire) et se construire une identité professionnelle (savoir-être).

Objectifs / Acquis d'apprentissage

En fin de formation, dans le cadre de sa pratique professionnelle, l'étudiant sera capable de démontrer un niveau d'acquisition satisfaisant pour l'ensemble des 7 compétences professionnelles prescrites.

- C.1. Selon les situations professionnelles rencontrées, l'étudiant sera capable d'utiliser un langage oral et/ou écrit et/ou non verbal adapté (niveau de langue, orthographe, syntaxe, structure, prononciation, gestuelle, mimique, regard...).
- C.2. En situation professionnelle, l'étudiant sera capable d'adopter une attitude d'enseignant responsable (règles de savoir vivre : ponctualité, tenue vestimentaire, respect des engagements, implication personnelle dans les différentes tâches du futur enseignant (dans l'école ou en partenariat avec l'extérieur), actions citoyennes, juste distance vis-à-vis des partenaires de la formation...). Il sera également capable d'agir déontologiquement en conformité avec les textes légaux (décrets, circulaires, projets pédagogiques...) et d'utiliser les documents de références avec cohérence (les Socles de compétences, le Programme en vigueur, les manuels...).
- C.3. Dans les situations professionnelles, l'étudiant sera capable de travailler en équipe (collaborations avec le maître de stage au sein de la classe, avec l'équipe dans le cadre de projets d'école, avec les familles selon les partenariats existants...) dans le contexte culturel et social dans lequel se trouve l'école.
- C.4. Dans toutes les situations professionnelles rencontrées, l'étudiant témoignera d'une attitude critique de recherche et de curiosité intellectuelle (diversification, pertinence, qualité des ressources, questionnement et réajustement de ses propres savoirs et pratiques, implication dans des groupes de réflexions : concertations, journées pédagogiques...).
- C.5. Dans les situations professionnelles, l'étudiant sera capable d'intégrer et de mettre en oeuvre les démarches et contenus vus dans la formation afin de construire une action cohérente.
- C.6. En situation professionnelle, l'étudiant sera capable de concevoir des situations d'apprentissage (planifier l'action pédagogique, choisir des approches didactiques variées et les transférer), de conduire et réguler l'action pédagogique (créer des conditions d'apprentissage optimales, conduire toute activité en mobilisant l'ensemble des savoirs appris, différencier les apprentissages selon les forces et les difficultés des enfants) ainsi que de l'évaluer au moyen de dispositifs pertinents, variés et adaptés.

C.7. En situation de pratique professionnelle, l'étudiant sera capable de gérer le relationnel (gestion de groupe, climat de confiance, participation des élèves, développement de la confiance en soi...).

Viser la maîtrise des compétences.

Collecter des données pour le travail de fin d'études en accord avec le maître de stage.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Les stages consistent en une prise en charge complète de la classe, sous la supervision du maître de stage.

Les contextes de stages sont les suivants :

- P1 (3 semaines) ;
- P6 (3 semaines) ;
- stage au choix (3 semaines) ;

Le sujet du stage au choix ainsi que le lieu où il s'effectuera devront être validés par l'équipe pédagogique, suite à l'envoi d'une lettre de motivation produite et fournie par l'étudiant au titulaire. Celui-ci peut se réaliser dans l'enseignement spécialisé, dans une classe en cycle, avec un maître spécial (polyvalence, religion, EPC, .), dans le but de tester son TFE,...

Il sera également possible dans ce cadre (et suivant les A.A. validées, PAE des candidats,...) de réaliser ce stage dans nos écoles partenaires à l'étranger, si la candidature du candidat est retenue par l'équipe pédagogique.

Démarches d'apprentissage

Le stagiaire est accompagné par une équipe pluridisciplinaire (didacticiens, pédagogues, MFP, bibliothécaire, ludothécaire maître de stage). Cet accompagnement vise le désétayage progressif afin de mener le stagiaire vers l'autonomisation et la professionnalisation.

Un accompagnement est proposé (cf. Carnet de stage contenant : Dates et consignes de stage, Vade-Mecum et grille d'évaluation des stages sur base des compétences professionnelles...).

Dispositifs d'aide à la réussite

Accompagnement :

- négociation avec le stagiaire de son objectif personnel de formation;
- accompagnement pluridisciplinaire dans la préparation du stage (didacticiens, pédagogues, MFP, bibliothécaire, ludothécaire, maître de stage);
- accompagnement pluridisciplinaire dans l'analyse réflexive sur l'action (pendant et après le stage) et dans le réajustement de l'objectif personnel de formation du stagiaire.

Sources et références

L'ensemble des cours et des ressources (dont la bibliothèque) en formation initiale.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- Le carnet de stage.
- Le journal de bord.
- Le profil de l'étudiant sur base des 7 compétences professionnelles.

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation de cette UE portera sur la préparation, la prestation et la régulation de 3 stages de 15 jours chacun :
un stage en P1 au Q1,
un stage en P6 au Q2.
un stage au choix au Q2

Pour chacun de ces stages, une série d'information sur le bilan de l'étudiant sera collectée et concourra à l'évaluation de l'UE. L'information sera prise aux 3 temps du stage : avant, pendant et après :

1. temps 1 : AVANT le stage : les informations seront collectées notamment durant les Ateliers j'ai préparé (AJP) et les coachings, via le contrat de responsabilisation... (pour plus de détails : voir le « Carnet de stage » expliqué par le titulaire en début d'année scolaire et déposé sur ConnectED à l'UE35)

2. temps 2 – PENDANT le stage : les informations seront collectées notamment via les rapports de visites de l'équipe de la HELHa ainsi que le rapport de stage complété par le Maître De Stage (MDS) (rapports expliqués et remis à l'étudiant en début d'année), via le journal de bord, dans les fardes de stage et tout autre document lié aux stages...;

3. temps 3 – APRÈS le stage : les informations seront collectées notamment via l'analyse réflexive lors du retour de stage à la HÉ (pour plus de détails concernant les consignes de l'analyse réflexive : voir le Power Point présenté en classe par le titulaire et déposé sur ConnectED à l'UE68)

Après chaque stage, grâce à ces différentes prises d'informations, un bilan de compétences intermédiaire est constitué, expliqué et remis à l'étudiant durant un entretien par le jury du stage ou son représentant (pour plus de détails : voir le document « Feedback et bilan de compétences des stages – B2 B3 » déposé sur ConnectED à l'UE68).

Il n'y a pas de note intermédiaire pour chaque stage mais bien un bilan de compétences intermédiaire par stage ciblant les points forts, les points à obligatoirement améliorer et des pistes de remédiation.

Note de l'UE au terme de l'année

En fin d'année scolaire, sur base de chaque bilan de compétences intermédiaire, la note de l'UE est fixée par le jury d'UE (pour plus de détails : voir document « Feedback et bilan de compétences des stages » déposé sur ConnectED à l'UE68).

Plusieurs cas de figures :

- L'UE peut se voir attribuer une note égale ou supérieure à 10/20 lorsque les indicateurs du bilan de compétences final sont majoritairement positifs et qu'aucun n'est profondément déficitaire.
- L'UE peut se voir attribuer une note de 9/20 lorsque l'étudiant présente des lacunes dans une ou certaines compétence-s du bilan final.
- L'UE peut se voir attribuer une note égale ou inférieure à 7/20 lorsque l'étudiant présente des lacunes importantes dans le bilan de compétences final.
- L'UE peut se voir attribuer un PP (« pas présenté ») lorsque l'étudiant :
 - a fait l'objet d'un arrêt de stage ou d'un passage en co-titulariat lors d'un stage
 - a arrêté de lui-même un stage

Arrêt de stage et passage en co-titulariat

L'arrêt de stage ou le passage en co-titulariat est envisagé pour des raisons d'ordre pédagogiques et/ou disciplinaires (voir les points A et B ci-dessous).

Le passage en co-titulariat permet à l'étudiant de rester dans la classe de stage pour observer et continuer à s'essayer -de manière purement formative- à quelques activités ou parties d'activités avec le MDS malgré les insuffisances constatées. L'étudiant n'est donc plus en stage actif, il ne prend plus seul en charge toutes les tâches afférentes au métier. Les visites prennent fin. Le stage ne peut pas être validé et toute l'UE stage pédagogique est impactée. En effet, un PP ("pas présenté") est attribué à la note finale de l'UE Stage pédagogique.

L'arrêt implique un retour de l'étudiant chez lui. Les visites prennent fin. Le stage ne peut pas être validé et toute l'UE stage pédagogique est impactée. En effet, un PP ("pas présenté") est attribué à la note finale de l'UE Stage pédagogique.

L'arrêt d'un stage peut donc se décider selon deux types de raisons :

A. Pour des raisons pédagogiques :

Non-respect et non-suivi du contrat établi entre la HÉ, l'étudiant et l'École de stage (consignes du stage dans le Carnet de stage, régulation du contrat de responsabilisation, contrat de stage...)

Préparation insuffisante du stage / peu de transfert des conseils reçus

Connaissances théoriques (pédagogiques, didactiques) et/ou pratiques insuffisantes

...

Pendant le stage : Passage en co-titulariat ou arrêt
Décisions prises par : Si possible, en partenariat : MDS / HÉ / étudiant
Note de l'UE : PP

B. Pour des raisons disciplinaires

Raisons de l'arrêt : Disciplinaires graves (cf. le REE)
Fautes déontologiques
Comportements et/ou actes ne rencontrant pas les exigences de la profession
Non-respect des personnes et/ou des biens
Non-respect des procédures dictées par l'École ou des consignes données par le lieu de stage
...
Avant ou pendant le stage : Arrêt du stage
Décisions prises par : Si possible, en partenariat : MDS / HÉ
Note de l'UE : PP

L'UE stage n'est pas remédiable c'est-à-dire qu'il n'y a pas l'occasion de présenter une seconde session par rapport à cette UE. Cela en accord avec l'art. 85 du Règlement Général des Études (RGE).

L'UE peut se voir attribuer une note de 8 à 9/20 lorsque l'étudiant présente des lacunes dans une ou certaines compétences du bilan final.

NB. Toutes les notes comprises entre 0 et 20 peuvent être attribuées à l'étudiant.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Stg	100		

Stg = Stages

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 180

Dispositions complémentaires

Cette activité d'apprentissage ne pouvant faire l'objet d'une remédiation et d'une seconde évaluation, la note de la 1ère session est reportée d'office en 2ème session, quand bien même elle est inférieure à 50%.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).
Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).